N° 2672 — 7e Année

CINQ CENTIMES

Jeudi 26 Décembre 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

NOEL

A travers l'Europe

L'origine du Réveillon. -- Variété des cérémonies. -- Christmas. -- Les cadeaux du petit Jésus.

La fête de Noël est l'une des plus anciennes du christianisme. En l'an 138, disent quelques historiens, elle fut établie par l'évêque Télesphore. On la célébrait alors, tantôt au mois de janvier, tantôt au mois de mai. Ce ne fut qu'au quatrième siècle, après que le pape Jules Ier eut ordonné une enquête parmi les docteurs d'Orient et d'Occident sur le véritable jour de la nativité de Jésus Christ, que les théologiens s'accordèrent pour désigner le 25 décembre.

Les cérémonies de Noël ont subi, suivant les temps et les pays, de notables modifications. Elles ont toujours exprimé la réjouissance,et cette gaîté s'est traduite d'une façon plus ou moins originale ,selon les époques et les peuples.

En Espagne

C'est dans la très catholique Espagne que la fête a généralement revêtu un particulier caractère de grandeur.

Il n'y a pas un siècle qu'à Valladolid, on représentait, au milieu des églises, les mystères de la Nativité.

Les personnages qui étaient en scène portaient des masques et des affublements bizarres. Ils étaient accompagnés par les tambours de basque, les castagnettes, les mandolines, les guitares et les violons... Tout à coup les femmes et les jeunes filles entraient en danse, portant à la main des cierges allumés. En quelques endroits on faisait collation pour être mieux en état de supporter les fatigues de la nuit. C'est de là que sont venus les réveillons, dont l'habitude s'est accrue. Ils commencèrent au moyen-âge. Dans ce repas, la gaîté jusqu'alors contenue se donnait un libre cours. Si Noël tombait un vendredi, le pape autorisait l'usage de la chair, parce qu'en ce jour le Verbe s'est fait chair...

En Russie

Un voyageur qui traverse un village petit-russien dans la soirée du 24 décembre rencontre sur sa route une procession aussi originale que pittoresque, raconte Mme Véra Vend.

En tête, un gamin s'avance. Il porte, fixée sur une longue hampe, une gigantesque étoile de papier doré ; des cierges alignés sur une planchette l'éclairent de lueurs vacillantes. Derrière, un garçonnet traine ce qu'on appelle la grotte *(vertièpe)*, espèce de boite divisée en deux parties superposées ; en haut, des poupées figurent la mort d'Hérode ; en bas, une effigie grossière simule la danse de Salomé. Un bambin brandit un énorme saucisson; plus loin, un autre tient un sac de toile, un troisième, une assiette d'étain. Des groupes d'enfants suivent en chantant l'hymne évangélique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

La ménagère se hâte de réunir l'offrande à *Koliada* : un saucisson de *varenniki* (gâteaux au fromage), quelque menue monnaie, et le *hosiaine* (maître de maison) pose sur la nappe propre le manche d'une charrue, afin que *Koliada*, propice à l'agriculture, éloigne de son enclos les rongeurs.

L'offrande est donnée et, après un « merci, bonnes gens, merci et heureuse fête ! » le cortège s'éloigne en chantant.

En Angleterre

Christmas !... Ce jour-là, les pauvres de la riche Angleterre prendront part au festin — ou en auront les miettes.

Lord Monskwall a fait amener des domaines royaux de Devonshire le bœuf gras élu entre tous qui aura l'honneur de devenir le « baron de bœuf », c'est-à-dire d'être rôti sans être dépecé et d'être servi tout entier sur la table de la reine Victoria, le soir de Noël.

Cette rôtisserie gigantesque est dans les traditions de la monarchie anglaise.

Henry VIII déjà, en 1550, faisait rôtir un bœuf entier pour son réveillon au château d'Hampton-Court, où sa cour le mangeait sur place.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le « baron de bœuf », dressé sur un plat de bois de chêne, porté par seize cuisiniers, est seulement présenté à la Reine qui, de sa main, en détache un léger filet. La bête est ensuite descendue dans la cour du château d'Osborne et distribuée aux indigents du pays. Le « baron de bœuf » de 1895 prendra quelques jours de repos à Windsor et sera ensuite conduit au château d'Osborne, où il attendra devant une mangeoire bien garnie, l'heure de sa fin glorieuse. L'intéressant animal avait obtenu cette année une médaille d'or et trois médailles d'argent dans des concours régionaux.

Le plum-pudding monstre qui sera servi à Sa Majesté, a dû être transporté de Windsor au château d'Osborne, dans un wagon spécial.

Chez nous

Les cérémonies de Noël sont aussi fort en honneur chez nous. Dans le Midi de la France, elles sont l'objet de manifestations toutes spéciales qui rappellent singulièrement certains usages idolatriques.

Et enfin, un peu partout ce soir, les enfants mettront leurs souliers dans la cheminée et passeront une belle nuit de rêve en attendant les cadeaux du petit Jésus.

R. d'A.

Echos et Nouvelles

Pour la deuxième fois, Zimmerman vient d'être battu en Australie dans une grande épreuve.

***

La reine Amélie de Portugal, fille du comte de Paris, vient de terminer sa seconde année d'études médicales et a passé brillamment l'examen d'usage devant la Faculté de Lisbonne.

***

D'après l'abbé Denodores, docteur ès lettres, le premier journaliste aurait été le père Joseph, l'Eminence grise qui pendant 14 ans fut directeur du *Mercure français*.

***

L'autre jour, à Chicago, cinq juges ont prononcé 100 divorces en 3 heures.

***

M. Monteil, fondé de pouvoirs d'un agent de change de Marseille, a gagné le gros lot de 500,000 francs au dernier tirage financier de Panama, avec une obligation louée par lui moyennant 2 francs.

***

A Chicago, un entrepreneur a élevé en 30 jours une maison de 18 étages.

***

Ces jours derniers, à Perpignan, un chasseur, M. Taillade, a tué d'un seul coup de fusil 2 hérons de grande taille ne mesurant pas moins de 1 mètre 25 de hauteur et dont les ailes déployées avaient 2 mètres d'envergure.

***

Un officier italien à la suite d'un pari a fait sur le même cheval 310 kilomètres en 65 heures.

***

Henri Dunant, qui sacrifia toute sa fortune à réaliser l'œuvre de la Croix-Rouge, vit aujourd'hui misérable et oublié dans un hospice de vieillards.

La Classe de 1891

Il a été rendu compte à la première direction du ministère de la guerre, qu'un grand nombre d'hommes de la classe de 1891, passés le 1er novembre dernier dans l'armée territoriale,n'ont pas encore déposé leur livret à la gendarmerie du canton ou à la mairie de leur domicile.

Les commandants de recrutement sont invités à signaler aux généraux de subdivisions les retardataires au 1er janvier 1896. Ceux-ci devront être, sans rémission frappés d'une peine disciplinaire.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 24 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les décorations

Tous les ministres, à l'exception de M. Bourgeois, ont soumis au Conseil la liste des décorations qu'ils se proposent de décerner à l'occasion du 1er janvier. Ces listes vont être transmises à la grande-chancellerie de la Légion d'honneur.

Le ministre de l'instruction publique enverra en même temps les décrets conférant le contingent supplémentaire de croix voté par le Parlement pour le centenaire de l'Institut.

Le cas de Mokrani

M. Ricard a fait connaître au Conseil que le président de la République lui ayant fait parvenir la demande en grâce faite en faveur de l'Arabe Mokrani, condamné aux travaux forcés, il apporterait dans une prochaine réunion ses propositions à ce sujet.

L'affaire Arton

Le Conseil a décidé que M. Soinoury, ancien directeur de la Sûreté générale, trésorier-payeur général à la Réunion, serait invité à venir à Paris pour être entendu au sujet de l'affaire Dupas-Arton.

La Chambre

Séance du 24 décembre

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de **M. Henri Brisson**, président.

Projet d'intérêt local

La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Merville (Nord), et d'un projet de loi autorisant la ville de Calais à contracter un emprunt.

La Chambre adopte à l'unanimité de 500 votants divers projets portant ouverture et annulation de crédits.

Le Conseil municipal de Tamatave

M. de Mahy présente une proposition de résolution tendant à décider que dans nos colonies comme en France, la qualité de Français sera obligatoire pour exercer une fonction ou un mandat. A Tamatave, notamment, le conseil municipal, présidé par un Français, comprend des Anglais, des Italiens, un Allemand. (Exclamations.) Ce cosmopolitisme est dangereux au début d'une expédition comme celle de Madagascar. (Très bien, très bien.)

En aucun cas, la puissance publique ne doit être exercée par d'autres que par des nationaux. Ce n'est pas pour faire des cosmopolites que nous avons entrepris une expédition aussi coûteuse en hommes et en argent. (Applaudissements).

M. Couchard.— Si les faits signalés sont exacts, il n'est pas admissible que le gouvernement tolère cette situation.

M. Barodet. — Est-ce prouvé ?

M. le Président du Conseil. — On n'en sait rien.

M. Couchard. — En tous cas, la proposition semble viser toutes les colonies, et il conviendrait d'en renvoyer la discussion au moment du grand débat sur Madagascar.

M. le ministre des colonies. — Je n'ai reçu aucune communication relative aux faits signalés par M. de Mahy. Je les ai connus hier par lui. Dès son arrivée à Madagascar, le résident général s'en inquiétera.

M. de Mahy. — J'ai la preuve de ce que j'avance.

M. le ministre des colonies. — Fournissez-nous les moyens de nous renseigner.

M. Coutant. — Vous êtes de la force des opportunistes !

M. Jaluzot. — Demandez des renseignements à l'Angleterre.

M. le Président. — Vous n'avez pas la parole. (Bruit).

M. Méline. — Toutes les questions coloniales sont urgentes. Quand le gouvernement résoudra-t-il la question économique ?

M. le Président. — A propos du conseil municipal de Tamatave, on ne peut aborder cette question.

M. Méline. Pardon, je ne suis pas en dehors de la question.

M. de Mahy. — Le conseil municipal vote des taxes.

M. Méline. — Nos commerçants, nos industriels attendent...

Voix socialiste : Ce sont les tripoteurs qui attendent. (Exclamations et protestations violentes).

M. de Mahy continue.

A cette heure, il n'entre à Madagascar que des produits étrangers. Si on n'ouvre pas de suite la porte aux produits français, la place sera perdue. Il faut que le gouvernement arrête sans tarder la spéculation étrangère. Il importe que la France sache au plus tôt quelles instructions notre résident général a reçues au point de vue douanier. (Vifs applaudissements).

M. le Président du Conseil. — Le Gouvernement est résolu à assurer les intérêts de l'industrie et du commerce français. Des instructions ont été données au résident général. Nous ne pourrons les faire connaître que lorsqu'il sera arrivé à Madagascar.

Ce n'est pas à propos d'un incident que l'on peut instituer un débat de ce genre.

Quant à la question de M. de Mahy, je répète que le ministère des colonies n'a reçu aucun renseignement. Là encore, il convient d'attendre l'arrivée à Madagascar du résident général pour être édifié. Le gouvernement pense d'ailleurs avec M. de Mahy que les fonctions publiques ne devront être remplies dans l'île que par des Français.

Je demande à la Chambre de prendre acte de mes déclarations, d'attendre le résultat de nos informations et d'ajourner jusque-là la proposition de résolution de M. de Mahy.

M. Pourquery de Boisserin. — Le gouvernement vient en réalité de demander l'ajournement de mon interpellation et du grand débat de Madagascar. C'est exactement ce que je reprochais à l'ancien cabinet. (Rires à droite et au centre.)

M. de Mahy. — Les fonctionnaires ne se donnent pas la peine de renseigner le gouvernement. Dans les colonies des autres puissances, cela ne se passe pas ainsi. C'est la mort dans l'âme que j'accepte l'ajournement. Dans notre pays, personne ne le comprendra.

M. Dufaure demande la parole.

M. le président. — Vous n'avez pas la parole. Vous ne l'avez que contre l'ajournement.

M. Dufaure. — Il serait bon d'indiquer au gouvernement, par un ordre du jour, que la Chambre n'entend pas avoir fait des sacrifices à Madagascar pour favoriser le commerce étranger.

M.le président.— Il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une proposition de résolution. L'ajournement de cette proposition, demandé par le gouvernement, est accepté par son auteur. Je le mets aux voix.

L'ajournement est voté à mains levées.

LES PHOSPHATES

Et l'on reprend paisiblement les phosphates algériens.

M. Samary proteste à son tour contre les abus signalés et se plaint qu'on laisse les Anglais prendre en Algérie trop large place. Ils y agissent en maîtres.

M. de Mahy. — Les Anglais, on ne les évincera pas. Leur influence se fait sentir partout en France comme dans nos colonies, et lorsque je viens dénoncer leurs menées dans cette Chambre, je suis battu.

De vifs applaudissements saluent cette boutade de M. de Mahy, dont la mauvaise humeur se trouve aussitôt calmée, et **M. Samary** termine son discours sans rien signaler de nouveau. Il laisse la tribune à **M. Leygues**, ancien ministre de l'intérieur, qui vient préciser quelle a été son attitude dans cette affaire. Il rappelle que c'est sur sa demande d'enquête que fut fait le rapport Mastier. Il se félicite, si les allégations nouvelles de M. Millerand sont justifiées, d'avoir, après lar éception du rapport Mastier, annulé des concessions et révoqué des fonctionnaires. A cela se borne son discours.

Discours de M. Cambon

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, monte à la tribune.

M. Cambon. — Ce que j'ai dit au Sénat, ce n'est pas que j'ignorais qu'il y eût des concessions accordées dans le département de Constantine, mais que j'ignorais dans quelles conditions elles avaient été accordées. J'ai été trompé par le secrétaire général de la préfecture de Constantine au sujet des terrains concédés à Mme veuve Laporte. (Mouvements.)

La préfecture de Constantine ne me rendait pas compte des demandes de concessions et M. Mastier a eu raison de dire, dans son rapport, qu'on avait tenu systématiquement le gouverneur général en dehors de la vérité. (Très bien. — Mouvements divers.)

M. Cambon passe en revue les actes incriminés et les personnes qui l'ont trompé, puis il indique les propositions qu'il fit au gouvernement au sujet des phosphates, demandant qu'on assimilât ces gisements non aux carrières, mais aux mines, afin de sauvegarder les droits de l'Etat.

M. Cambon. — Je proposais au ministre de soumettre au parlement une législation spéciale pour les gisements. (Vive approbation sur les bancs socialistes).

M. Barthou, de sa place : J'étais alors ministre des travaux publics et nous étions, M. le gouverneur et moi, d'accord pour modifier à ce sujet la loi de 1810. (Applaudissements).

M. Jaurès. — La parole est au suivant. (Rires).

M. Cambon. — C'est à ce moment que s'est produite l'intervention de M. Thomson que lui-même a rappelée. Il me demanda de faire une enquête sur une des concessions accordées. Je lui répondis qu'elle devait être faite sur toutes. (Applaudissements ironiques à gauche.)

M. Thomson en tomba d'accord avec moi. L'enquête n'aboutit pas. Le 10 janvier 1895, j'écrivis au président du conseil pour l'avertir que je venais à Paris pour l'entretenir des phosphates. Le conseil supérieur des mines délibéra en février et conclut en laissant des gisements de phosphates sous le régime des carrières. Le président du conseil, en présence de ce désaccord, estima qu'il y avait alors lieu de confier l'examen de cette question d'ordre général à une commission interministérielle qui, réunie de mai en juin, aboutit à la proposition de décret qui a été publiée.

J'avais fait tout ce que je pouvais faire. (Applaudissements.)

Il est probable qu'une loi règlera la question des phosphates. Il se produit en Algérie des complaisances coupables dont il faut rechercher les causes (Applaudissements.)

Je n'ai jamais manqué l'occasion de demander qu'un peu d'ordre fut mis dans les institutions de ce pays et que l'autorité fut mise là où il y a des responsabilités (Applaudissements).

M. Cambon. — « Vous tâcherez de reprendre l'autorité qui vous est due, m'a dit le président Carnot, lorsque je partis prendre possession de mon poste. Je n'ai pas encore réussi complètement, mais je compte bien, avec de la persévérance y parvenir. (Applaudissements prolongés).

La discussion est close.

M. Marcel Habert déclare se rallier à l'ordre du jour de M. Viviani, qui invite le gouvernement à sauvegarder les droits de l'Etat et à assurer l'exploitation nationale des phosphates.

Déclaration de M. Bourgeois

M. Bourgeois, président du conseil. — Il faut que la pensée du gouvernement soit formulée d'une façon précise.

Ce que veulent la Chambre et le gouvernement, c'est que les faits signalés ne se renouvellent même plus.

Pour arriver à ce but faut-il recommander l'exploitation par l'Etat ? (Bruit).

Non, nous ne croyons pas que ce soit le meilleur moyen d'exploitation (Très bien au centre.)

Ce serait créer une nouvelle série de fonctionnaires. (Applaudissements au centre).

En laissant libre l'exploitation des phosphates, on ne grèvera pas le budget de l'Etat et on laissera se créer un mouvement d'affaires dont le pays tout entier bénéficiera.

Mais nous voulons que les concessions soient données avec toutes les garanties, de publicité et de moralité désirables et que l'agriculture profite de l'exploitation de nos phosphates.

M. Habert — On veut exploiter les phosphates et les ouvriers.

L'ORDRE DU JOUR MARCEL HABERT

M. le président du conseil déclare en conséquence accepter l'ordre du jour de M. Marcel Habert, à condition qu'il soit modifié dans les termes suivants :

La Chambre invite le Gouvernement : 1° à déposer dans le plus bref délai, un projet de loi de l'exploitation des gisements de phosphates en Algérie ; 3° à proposer au Parlement les mesures nécessaires pour protéger les intérêts et favoriser les cultivateurs français dans cette exploitation.

M. Jaurès proteste. Il trouve qu'il y a contradiction entre les déclarations du gouvernement et la demande du Président du Conseil.

En conséquence, il se rallie à l'ordre du jour de M. Viviani.

M. Pourquery de Boisserin se rallie à l'ordre du jour de M. Marcel-Habert.

M. le président du Conseil insiste.

Il y a un nouvel ordre du jour de MM. Bourgeois (du Jura) et Jaluzot.

LE VOTE

On vote sur la priorité réclamée sur l'ordre du jour de MM. Habert et Néron, tel qu'il a été modifié par le président du Conseil.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour. . . 474 voix
Contre . . 58 »

M. Brisson dit que **M. Viviani** demande la jonction d'un 3e paragraphe ainsi conçu : 3° et à mettre fin à un régime de favoritisme et d'abus.

M. Néron demande la division.

L'ordre du jour Habert-Néron moins l'addition proposée par M. Viviani est mis aux voix et **adopté par 543 voix contre 1.**

Paragraphe additionnel

M. Viviani se rallie à un paragraphe additionnel de M. Samary qu'accepte le gouvernement, ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans la fermeté du Gouvernement pour empêcher les pratiques qui ont été signalées...

Ce paragraphe est adopté par **487 voix contre 3.**

L'ensemble est voté à mains levées.

Après le vote de quelques surtaxes d'octroi, on renvoie la prochaine séance à vendredi et la séance est levée à 6 heures 30.

Physionomie de la Séance

M. de Mahy avait annoncé au cours de la séance d'hier qu'il soulèverait aujourd'hui un incident à propos de la Commission municipale de Tamatave. Il a tenu sa promesse. Cet incident a même failli prendre, grâce à l'intervention de M. Méline, un développement inattendu. L'honorable député de la Réunion s'était plaint avec sa fougue habituelle et l'ardent patriotisme qui toujours inspire ses paroles quand l'avenir de nos colonies est en jeu, que la Commisssion municipale de Tamatave comprenne parmi ses membres des Anglais, des Italiens, des Américains, voire même un Allemand, et le ministre des colonies lui avait répondu que, n'ayant aucun renseignement à cet égard, il en demanderait à M. Laroche dès que celui-ci serait arrivé à Tananarive, lorsque M. Méline *est venu soulever à brûle-pourpoint la grosse question du régime économique à établir à Madagascar.*

M. Brisson *a essayé de l'arrêter et lui a fait observer, non sans malice, qu'il devait connaître, en sa qualité d'ancien président, les dispositions réglementaires lui interdisant de faire dévier ainsi le débat, mais, une partie de la Chambre soutenant M. Méline,* M. Brisson *a bien été forcé de le laisser parler. Le président de la Commission des douanes a eu, du reste, le bon esprit d'être court. Il a demandé instamment au gouvernement de fixer le plus vite possible la réforme économique à Madagascar, afin d'ouvrir les portes de ce nouveau marché colonial aux commerçants et aux industriels français.*

— Aux spéculateurs ! s'est alors écrié une voix partie des bancs socialistes. Cette interruption, qui montre de quelle étrange façon les amis de M. Jaurès comprennent la colonisation, soulève une longue hilarité. Le terrain de la discussisn étant élargi, sensiblement élargi, M. Bourgeois *a jugé nécessaire d'intervenir. Les déclarations du président du Conseil ont été très applaudies par la Chambre qui, sur sa demande, a prononcé l'ajournement. La droite a seule voté contre.*

***

Cet incident clos, on a repris la discussion sur les phosphates. M. Samary, *qui en avait pour si longtemps, a parlé tout au plus pendant une demi-heure. Plus court encore,* M. Leygues, *qui a tenu à justifier sa conduite comme ministre dans cette fâcheuse affaire des phosphates. Ses explications très brièvement données, il a cédé la place à* M. Cambon.

Le discours du gouverneur général de l'Algérie était attendu avec une certaine curiosité. On le savait orateur habile, mais on n'était pas sans se demander s'il ne lui serait pas difficile d'expliquer dans toute cette affaire des phosphates, le rôle de chacun. M. Cambon *a montré une grande franchise; il a fait preuve d'une honnêteté et d'une loyauté qui lui ont rallié l'unanimité de la Chambre. Son succès a été des plus vifs et de nombreux applaudissements ont prouvé à l'orateur en quelle estime on a dans tous les partis son talent et son caractère. Lorsqu'il a quitté la tribune, de nombreux députés l'ont félicité et* M. Bourgeois, *président du Conseil, lui a chaleureusement serré la main. Depuis longtemps commissaire du gouvernement n'avait été l'objet d'un semblable accueil.*

M. Cambon *va rentrer en Algérie, sûr désormais de l'appui du Parlement. Après ce beau discours, la discussion générale était virtuellement close, et il ne s'agissait plus que de faire le choix d'un ordre du jour exprimant le sentiment de la Chambre.*

Après un débat confus sur les ordres du jour, débat au cours duquel M. Bourgeois *répondant à* M. Jaurès, *s'est déclaré hostile à l'exploitation des gisements de phosphates par l'Etat, la Chambre a voté à la presque unanimité deux ordres du jour assez compliqués, dont le second donne pleine satisfaction à M. Cambon.*

Certains vont même jusqu'à dire qu'il en est lui-même l'auteur. — T. H.

SÉNAT

Séance du 24 décembre

La séance est ouverte à 2 heures 05 sous la présidence de **M. Peytral**, vice-président.

Le Sénat adopte douze projets de loi d'intérêt local.

Les décorations de Madagascar

Le Sénat adopte ensuite deux projets de loi déposés par le colonel Tézenas relatifs à la médaille commémorative de Madagascar et aux décorations supplémentaires à accorder aux troupes de cette expédition.

LE BUDGET

Le Sénat reprend la discussion du budget de 1896.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la guerre.

LA CAMPAGNE DE MADAGASCAR

Discours de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — Messieurs, je veux traiter ici la question de l'expédition de Madagascar, non pas au point de vue de l'avenir de notre conquête, mais je désire demander à M. le ministre de la guerre des explications sur la façon dont cette campagne a été préparée et conduite.

Le pays a été ému et à juste titre, en comparant au point de vue de nos pertes, cette campagne avec celles conduites dans des conditions analogues par nos rivaux. (Très bien).

La *Revue d'hygiène publique* a comparé cette expédition à celle des Achantis. Dans celle-ci, la mortalité a été de 17 0/0, dans celle-là de 60 0/0. Cette différence ne peut s'expliquer que par des fautes commises. (Assentiment).

La campagne ne pouvait bien entendu se faire sans victimes, mais le nombre en pouvait être atténué, alors surtout qu'elle avait pu être préparée de longue date. Mais les précautions nécessaires n'ont pas été prises, aucune préparation n'avait été faite.

M. le ministre l'a déclaré lui-même à la tribune de la Chambre. Il a dit que l'on avait chargé du jour au lendemain le ministre de la guerre d'une expédition pour laquelle il n'était nullement préparé. (Exclamations.)

C'est la faute initiale qui a entraîné la mort de tant de victimes. (Mouvement.)

Certes les hommes qui ont dirigé l'expédition ont fait leur devoir, et le résultat peut nous donner confiance dans l'issue d'une lutte européenne. (Vive approbation.) L'état-major, l'intendance, les troupes ont fait leur devoir. La France a retrouvé ses soldats dignes de leurs ancêtres. (Nouvel assentiment.) Ils ont souffert avec résignation et ont montré toute leur générosité après la victoire. Tout, dans cette expédition, a été digne des temps héroïques de la France. (Très bien.)

Quant aux fautes, elles doivent retomber sur ceux qui les ont commises.

Le seul ennemi dans cette campagne était la fièvre. Or, on a manqué de remèdes, on en a manqué à Majunga, on en a manqué sur la route de Tananarive à Majunga ; on a constaté que la quinine était à fond de cale, et il a fallu tout débarquer pour se la procurer.

L'orateur signale les nombreuses pertes subies dans la marche sur Tananarive où le 40e bataillon de chasseurs perd 40 0/0 de son effectif parce qu'on lui a fait faire une marche forcée en plein soleil comme en Europe.

Partout la même incompétence ! Un colonel avec des soldats venant d'Algérie s'imagine que ses hommes pourront coucher comme là bas sous la tente et son régiment est décimé (Mouvement), et la conséquence de cette ignorance c'est que la marche sur Tananarive n'a pu être assurée que par les tirailleurs sakalaves ou haoussas. C'est aussi le nombre considérable de morts et malades que vous avez reconnus et que vous n'avez peut être pas connus. Parmi ces morts M. le ministre a cité seulement les troupes européennes, mais les kabyles méritaient bien une mention, car ils ont rendu les plus grands services.

La route qui conduit à Tananarive est jalonnée de cadavres kabyles. Il faut rendre un solennel hommage à ces braves, à ces vaillants qui ont été de vrais enfants de la France (Très bien, très bien).

On nous a dit, et le ministre des affaires étrangères me l'a dit à moi-même, qu'on préparait l'expédition depuis 9 ans, mais comment se fait-il qu'alors qu'il se trouvait en France des hommes qui connaissaient à fond la question, on ne leur ait pas confié la conduite de l'expédition ? Pourquoi en a-t-on chargé ceux qui n'étaient pas préparés ? Qui a pris la décision qui a entraîné la mort de tant de Français. Quels ont été les motifs qui l'ont dictée ? Le ministre n'en a rien dit. Je lui demande de faire la lumière, il a promis solennellement de la faire. Je lui demande de tenir sa promesse (Applaudissements)

Discours du Ministre de la Guerre

M. Cavaignac. — Tout d'abord je ferai remarquer que ce n'est pas nous qui avons engagé l'expédition de Madagascar, ce n'est pas nous qui l'avons dirigée.

D'autre part, avant d'aborder l'examen des diverses questions posées par M. de Lamarzelle, je voudrais rectifier certains points qu'il a présentés sous un jour pessimiste exagéré.

M. de Lamarzelle proteste.

M. Cavaignac. — Vous avez parlé de désastre. Ce mot n'est-il pas exagéré. Le résultat que nous poursuivons a été atteint et des lettres reçues par M. le général Duchesne, il ressort que les Hovas sont soumis.

Il était bon que cela fut dit (Très-bien, très-bien)

Quant aux chiffres fournis par M. de Lamarzelle, ils sont également empreints d'un grand pessimisme. Le chiffre assez douloureux des morts à Madagascar est de 3,700. (Mouvement prolongé.) Quant à la cause de ces faits douloureux et à leur responsabilité, je l'expliquerai. La cause est la disproportion entre l'effort qu'il fallait faire et le but à atteindre On a parlé des expéditions faites par les Anglais. — Mais pour des expéditions de 15.000 hommes ils avaient 25.000 porteurs et 40.000 mulets. Pour Madagascar l'expédition a été faite avec 7.000 porteurs et 8.000 mulets. Quant au transport des médicaments dont on a signalé les défectuosités, pourquoi dit-on, n'a-t-on pas eu des porteurs et des mulets en nombre suffisant ? Mais pouvait-on organiser ce service du jour au lendemain ? On demande qui a fait cela. Mais vous le savez aussi bien que nous. (Très bien ! très bien !). Ce qui ressort de tout cela, c'est la nécessité de créer un outillage spécial pour des expéditions de ce genre.

M. de Lamarzelle. — Il y a vingt ans qu'on le demande.

M. Cavaignac. — Si nous étions parvenus à vous démontrer la nécessité de cet outillage, nos efforts n'auraient pas été vains, et nous nous en féliciterions de notre intervention à cette tribune. (Applaudissements.)

M. de Lamarzelle se plaint de ce que les responsabilités n'existent pas. C'est un coup fatal porté au parlementarisme. (Bruit.)

L'incident est clos.

On reprend le budget. Les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Les Chemins de fer

M. Prévet, sur le chapitre 10 (service des chemins de fer. Matériel), signale la situation inférieure de la France par égard à l'Allemagne.

Au 31 décembre 1893, on comptait en Allemagne 15178 locomotives, tandis que nous n'en avions que 9176.

En ce qui concerne les wagons en Allemagne, il y en a 330 mille et chez nous 258 mille seulement. C'est qu'en Allemagne il y a des efforts considérables faits durant ces dernières années toujours en vue d'une éventualité de guerre alors qu'en France, au point de vue matériel, ces efforts ont été insuffisants. La raison en est qu'à l'inverse de l'Allemagne, nos chemins de fer appartiennent à des Compagnies particulières qui ont intérêt à avoir le moins de matériel possible.

L'orateur appuie sur le danger qui résulte de cette situation et demande que nous ayons comme en Allemagne deux lignes de mobilisation et que nous dégagions le matériel commercial de nos chemins de fer. Il prie le ministre de la guerre de vouloir bien étudier cette question.

M. Cavaignac, ministre de la guerre s'engage à examiner la question, bien qu'à son sens la situation qui pourra sans doute être meilleure, si on avait plus d'argent, soit beaucoup moins défavorable que ne le pense M. Prevet.

Les derniers chapitres sont adoptés.

La Marine

Les chapitres 1 à 13 sont votés.

M. Barbey demande que sur les armements on réalise de très sérieuses économies. On peut aussi diminuer le nombre des officiers à Paris et à terre, simplifier les services administratifs. Il faut parer aux augmentations de dépenses par des économies. Il faut pour la construction de notre nouvelle flotte une grande énergie, j'espère que nous la trouverons dit en terminant M. Barbey, chez le ministre. (Très bien, très bien).

M. Lockroy, ministre de la marine, dit qu'il est d'accord avec le rapporteur. Déjà on a désarmé les navires qui n'ont plus de valeur militaire. Mais il ne faudrait pas aller trop loin et faire miroiter aux yeux de l'assemblée des économies qui seraient dommageables à la défense nationale.

Cette année du reste, dit le ministre, nous dépensons plus pour les constructions nouvelles que dans toute autre année. Si je compare nos armements à ceux de la Triple-Alliance dans la Manche et dans la mer du Nord, l'Allemagne compte des forces bien supérieures à celles de la France.

Dans la Méditerranée, celles-ci sont un peu supérieures à celles de l'Italie et de l'Autriche.

En résumé, il y aurait inconvénient à réduire nos forces et ce que nous pouvons faire c'est de travailler pour donner à notre pays une grande force maritime dans quelques années. (Très bien, très bien).

Après une réplique de **M. Barbey**, qui demande à ce que l'on tire tout le parti possible de nos ouvriers des arsenaux, le chapitre 14 est adopté.

Le budget de la marine est adopté.

L'instruction publique

Le Sénat entreprend le budget de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

M. Fresneau déplore l'emploi qui est fait des crédits affectés aux budgets particuliers de l'instruction publique, et pourtant la criminalité accroit de jour en jour. Cela tient à ce que la religion est exclue de l'instruction publique.

L'orateur demande de supprimer le crédit afférent à la chaire d'athéisme créée au Collège de France.

M. Combes, ministre de l'instruction publique, répond que le ministère de l'instruction publique n'est pas un ministère spécial qui peut s'isoler de la politique générale.

Pour lui, il s'opposera à ce que ce ministère soit le refuge de l'esprit de réaction. Ce serait donner satisfaction aux idées rétrogrades que de revenir sur la création de cette chaire dont parle M. Fresneau, qui n'est pas une chaire d'athéisme, mais une chaire de positivisme.

Le Sénat repousse l'amendement. (Très bien, très bien à gauche).

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés.

Sur le chapitre 7. (Facultés et personnel). **M. Bardoux** appelle l'attention du Ministre sur une lacune de l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'enseignement de la géographie physique qui n'existe pas à la Sorbonne.

Le ministre répond qu'il s'efforcera de donner satisfaction à ce vœu légitime.

Sur le chapitre 10 (Ecole des Hautes Etudes). **M. Waddington** demande que le crédit de 322,000 francs soit élevé à 330,000 francs comme l'avait voté la Chambre.

Il s'agit de l'enseignement de la géographie et de l'histoire ancienne.

Cet amendement, soutenu par le gouvernement, est adopté malgré la commission après pointage, par 123 voix contre 117.

Les chapitres 11 à 41 sont adoptés.

Sur le chapitre 42, (lycées nationaux). **M. Frabier**, commissaire du gouvernement, demande le rétablissement d'un crédit de 45,000 francs pour augmenter de 5 0/0 les agrégés de 1re classe.

Malgré la commission, le chiffre du gouvernement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 6 heures 55.

LA RENTRÉE DU 200e A MONTPELLIER

Montpellier, 24 décembre. — Les soldats du 200e rapatriés par le *Carolina*, ont été reçus avec le même enthousiasme. La place avait pris des mesures d'ordre sévère pour empêcher le renouvellement des scènes de la veille.

Toutes les autorités, civiles et militaires, se trouvaient sur le quai à l'arrivée du train. Le commandant Curtaud a été vivement félicité, des palmes et des bouquets ont été offerts aux officiers.

Deux cortèges se sont ensuite formés ; un détachement du génie, précédé de la musique, s'est rendu à la citadelle; le bataillon du 200e avec la musique du 142e de ligne a été conduit à la caserne. Une foule immense les acclamait sur le passage.

Les parents ont été admis à voir leurs enfants dans l'intérieur de la caserne.

Les rapatriés resteront à Montpellier jusqu'au 30; les valides de la classe de 1893 recevront un congé de trois mois, ceux des classes de 1892 et 1891 seront libérés. Les convalescents seront envoyés à Porquerolles jusqu'à leur rétablissement.

Mort de M. Max Lebaudy

Amélie-les-Bains, 24 décembre. — M. Max Lebaudy, dit le *Petit-Sucrier*, est mort aujourd'hui.

Après huit ou dix jours d'une cure climatérique qui paraissait produire les meilleurs résultats, M. Max-Lebaudy fut pris subitement d'un malaise avec fièvre violente qui n'a pas tardé à présenter les caractères d'une fièvre typhoïde anormale, caractérisée surtout par l'ébranlement du système nerveux, le délire et l'éten-